



Probleme de congés payes avec mon employeur

Par **sousou17**, le **12/03/2010** à **18:10**

Bonjour,

Je suis dans mon entreprise depuis le 24 février 2009, mon employeur me demande de prendre 15 jours de congés avant le 31 mai 2010, ce que je ne comprends pas puisque n'étant dans la société que depuis février 2009 je n'ai droit qu'à 8 jours, mais lui veut que je prenne les 15 jours que j'ai cumulé du 1er juin 2009 au 30 novembre 2009, car ma société a changé de nom mais normalement je conserve mes acquis., et depuis le rachat c'est à dire le 01/12/09 mes congés sont repartis à 0 donc aucun cumul.

Ont-ils le droit de faire ça.

Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **12/03/2010** à **19:01**

bonsoir,

votre employeur ne peut pas vous obliger à prendre des jours par anticipation... même si la société a été rachetée.. car comme vous le dites vous conservez vos acquis (droit aux congés, ancienneté, etc...)

ça c'est la loi ...

pourquoi veut il que vous preniez 15 jours de congés ?

Par **sousou17**, le **12/03/2010** à **20:08**

Merci pour votre réponse, ce qui me semblait s'avère être correct, je ne sais pas ce qu'ils cherchent mais c'est louche.